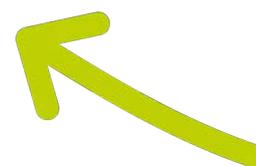


RAPPORT D'ACTIVITE 2021

DISPOSITIF INSTITUTIONNEL
THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE
VILLEURBANNE / DUCHÈRE
SESSAD de la DUCHÈRE



L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RESEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'Œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité*

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances.

Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 23.800 salariés, disposent de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent 900 millions d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 1500 usagers et familles, accompagnés et 425 salariés.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (SAAAS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... 6

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT..... 7

- AGREMENT DU SESSAD DE LA DUCHÈRE.....8
- PRINCIPAUX AXES DU PROJET8

LES PUBLICS ACCOMPAGNES 10

- Présentation des publics accompagnés.....10
- Évolution de la population.....14
- Scolarité.....15
- Insertion professionnelle17
- File active / intensité d'accompagnement /
liste d'attente17

L'ACTIVITE 22

- Données chiffrées usagers.....22
- Données chiffrées professionnels23
- Les activités récurrentes.....24
- Les projets de l'année.....24

TRAVAILLER EN PARTENARIAT..... 26

- Travailler avec les familles26
- Les partenariats et les conventions27

L'ORGANISATION DU SERVICE 30

- Le projet de service30
- L'organisation interne30
- La démarche qualité31
- Les évènements indésirables.....32

– Suivi des actions CPOM établissement.....	32
Action 1 : favoriser les accompagnements précoces dans les lieux de scolarisation	32
Action 3 : mise en place et organisation du SESSAD dans une perspective en DITEP	32
Action 4 : diversifier les modalités au sein du DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE	34
– Maintenance / travaux / aménagements	34
RESSOURCES HUMAINES	35
– Organigramme.....	35
– Arrivées / départs	35
– Ajustements des postes.....	36
– Actions formation.....	37
PERSPECTIVES DE L'ANNEE 2022.....	38
CONCLUSION.....	39

INTRODUCTION

L'offre de soin du DITEP de VILLEURBANNE/DUCHERE se déploie sur deux territoires distincts de la métropole de Lyon. Elle prend appui sur :

- Des modalités d'intervention diversifiées et modulables (accueil de jour, de nuit, accueil séquentiel MAJE, SESSAD, PCPE CAP) à Villeurbanne et sur les communes limitrophes,
- Des modalités de SESSAD et de PCPE CAP dans le 9^{ème} arrondissement de LYON et les communes qui s'en rapprochent, en notant que le déploiement d'autres modalités d'accompagnement en DITEP à partir du SESSAD de La Duchère est en cours d'évaluation et /ou de mutualisation avec nos partenaires.

L'organisation du DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE se fonde sur un travail de mutualisation de l'équipe de direction et un partage d'expérience autour des besoins des jeunes accompagnés et des territoires d'intervention. Nous avons fait le choix de rendre compte de notre activité en formalisant notre rapport d'activité en deux documents :

- L'un propre au SESSAD de La Duchère, par la spécificité territoriale du service et des orientations à envisager ;
- L'autre, et ce même si le code de l'action sociale n'a pas modifié le cadre juridique propre de l'ITEP et du SESSAD, en un document unique DITEP de VILLEURBANNE.

Ce rapport d'activité du SESSAD de la DUCHERE est la transcription de nos actions en fonction du cadre d'intervention qui est le nôtre, des orientations des politiques publiques et du budget alloué.

L'année 2021 nous a confrontés et a confronté les enfants et familles que nous accompagnons à la continuité de la situation de crise sanitaire liée à la COVID 19 et aux conséquences de celle-ci sur la santé, la scolarité et les relations sociales des jeunes accompagnés.

Les différents confinements, les fermetures successives de classe dans le cadre scolaire ordinaire, l'absentéisme et l'atmosphère incertaine ont eu et ont encore des effets sur les enfants/adolescents et leurs familles vulnérables que nous accompagnons. Ces effets ne sont pas sans conséquences sur les professionnels eux-mêmes qui sont en première ligne le réceptacle de leur souffrance. La poursuite de la crise sanitaire a réclamé au jour le jour des adaptations, des ajustements des modalités d'accompagnement, des emplois du temps et des projets sans vision d'une sortie de crise...

Malgré une instabilité d'équipe marquée par des départs et des arrivées, le travail s'est poursuivi en 2021 et en réponse aux besoins du parcours des jeunes accompagnés des projets ont pu s'engager et/ou se poursuivre.

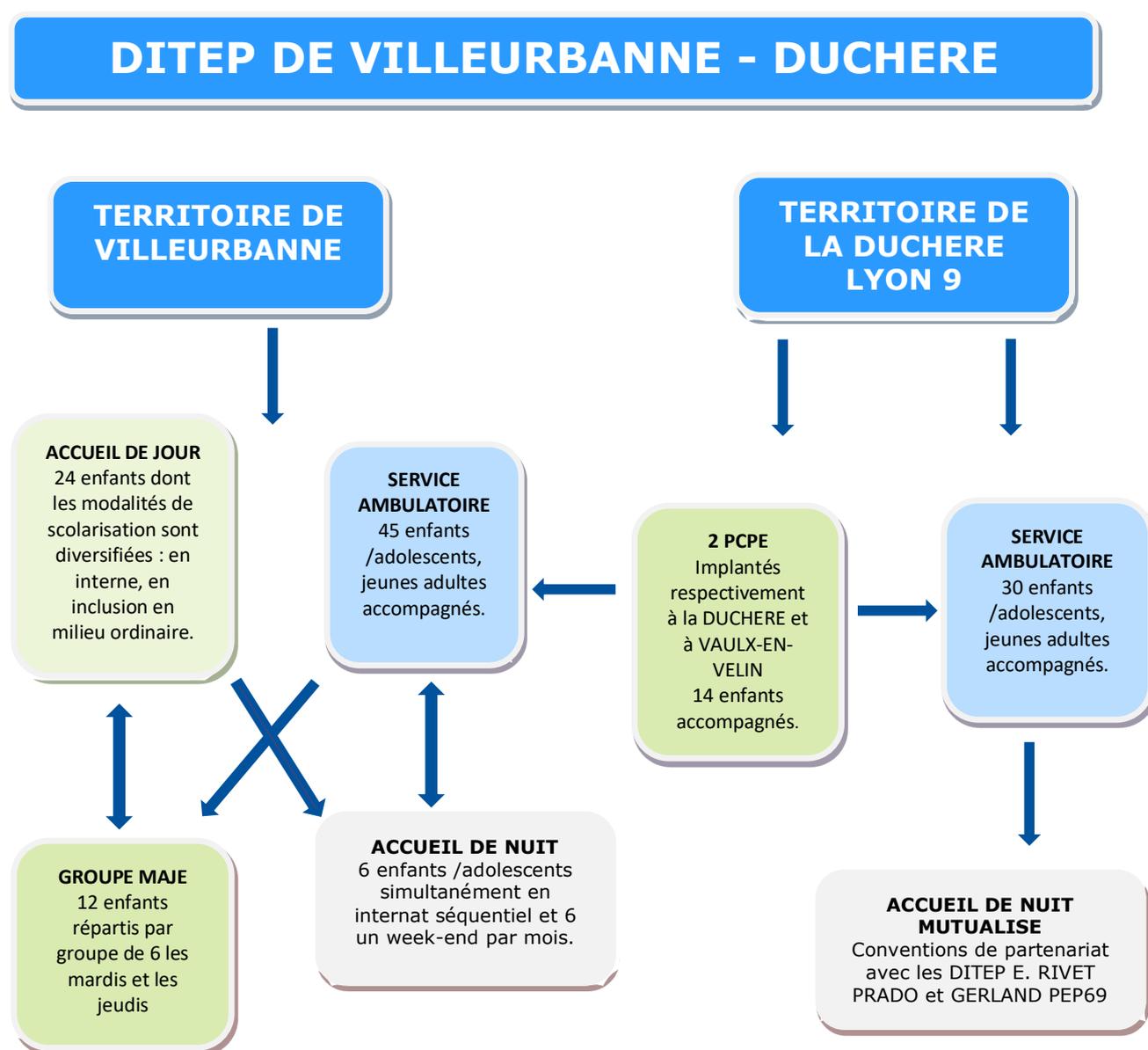
L'année 2021 enfin s'inscrit dans la continuité de notre travail partagé et en commun avec le SESSAD de La Duchère, rattaché au DITEP depuis septembre 2019. Ce travail a pris pleinement appui en 2021 sur le processus de réécriture du projet d'établissement et dans ce cadre sur l'accompagnement proposé par CHAMP SOCIAL.

L'ensemble des professionnels du DITEP se sont inscrits de manière dynamique dans cette démarche où jeunes et parents sont mobilisés avec nous.

Nous y reviendrons dans notre rapport d'activité.

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Préalablement à une présentation plus spécifique du DITEP de VILLEURBANNE, il nous a semblé important d'effectuer une présentation du DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE dans son ensemble.



AGREMENT DU SESSAD DE LA DUCHÈRE

L'agrément du SESSAD de la DUCHÈRE est fixé par l'arrêté n° 2009-553 en date du 14 août 2010. Les arrêtés n°2010/2025 du 26 août 2010 et n°2013-559 du 10 avril 2013 portent extension de la capacité d'accueil du SESSAD de la DUCHÈRE à 25 puis 35 places, dont 5 dédiées à un PCPE CAP (Cellule d'Accompagnement Pluridisciplinaire). Ces 30 places de SESSAD autorisent l'accompagnement d'enfants, d'adolescents voire de jeunes adultes de 4 à 20 ans « *qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages et/ou qui présentent des troubles cognitifs sévères* ».

Nous pouvons rappeler que depuis la rentrée scolaire 2019-2020, le SESSAD de La Duchère est rattaché au DITEP de VILLEURBANNE.

L'offre de soin du DITEP de VILLEURBANNE/DUCHÈRE se déploie sur deux territoires différents de la métropole de Lyon et prend appui sur :

- Des modalités d'intervention diversifiées et modulables (accueil de jour, de nuit, accueil séquentiel MAJE, SESSAD, PCPE CAP) à Villeurbanne et sur les communes limitrophes,
- Des modalités de SESSAD et de PCPE CAP dans le 9ème arrondissement de LYON et les communes qui s'en rapprochent.

Avec le SESSAD de la DUCHÈRE, il s'inscrit dans le cadre réglementaire des DITEP en référence à différents textes de loi :

- La loi 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Le décret 2005-11 du 24 avril 2017 concernant les DITEP.
- La circulaire du 14 mai 2007.

L'offre de soin du SESSAD de la DUCHÈRE prend appui sur une mutualisation des postes de direction entre VILLEURBANNE et LA DUCHÈRE et sur le savoir-faire du DITEP de VILLEURBANNE pour engager un travail de mutualisation sur son propre territoire, avec les DITEP de l'association dans une logique de parcours des jeunes accompagnés et d'évaluation des besoins pour une mise en œuvre en Dispositif ITEP.

Enfin, le déploiement d'autres modalités d'accompagnement en DITEP à partir du SESSAD de La Duchère est en cours d'évaluation avec nos partenaires.

Depuis 2019, afin de diversifier son offre de soin en réponse aux besoins du parcours des jeunes qu'il accompagne, le SESSAD de la DUCHÈRE combine des accompagnements avec les ateliers pré-professionnalisant et la Villa du DITEP de GERLAND.

En réponse aux besoins sur son propre territoire, signé en 2021, nous avons signé une convention de partenariat avec le DITEP ELISE RIVET de l'association du PRADO pour travailler conjointement à la promotion de réponses diversifiées et modulables territorialisées au bénéfice d'enfants et adolescents orientés en SESSAD et/ou DITEP et soutenir une démarche partagée de mutualisation d'équipements.

PRINCIPAUX AXES DU PROJET

Le projet d'établissement du SESSAD est réactualisé au cours de l'année 2017 et validé en Conseil d'Administration en date du 22 octobre 2019.

Au travers des missions règlementaires relatives au SESSAD et à la mise en œuvre en DITEP, les points forts et les enjeux identifiés, le projet de service s'est donné, pour la période 2018-2022, les objectifs principaux suivants :

- Élaborer et mettre en place un travail d'accompagnement et de soin, sur différents plans, au plus près des besoins de l'enfant, ou de l'adolescent, accueilli au SESSAD ;

- Co-construire une représentation commune des difficultés de l'enfant ;
- Aider l'enfant et le jeune dans une insertion sociale la plus large possible et la plus adaptée ;
- Favoriser l'inclusion scolaire et travailler, avec la famille, à une réorientation adaptée, le cas échéant ;
- Prévenir les ruptures de parcours et accompagner les transitions.

Pour répondre à ces objectifs et aux besoins des enfants/adolescents accueillis, selon l'intensité et le caractère durable de leurs troubles du comportement et/ou des apprentissages, le SESSAD propose des actions conjuguées autour de plusieurs registres :

- Registre éducatif ;
- Registre thérapeutique
- Registre social ;
- Registre préventif par l'action du PCPE CAP.

Ces registres se déclinent de manière différenciée selon les besoins de chacun des jeunes accompagnés. La personnalisation des réponses aux besoins des enfants/adolescents accompagnés prend appui sur le Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant (PPA).

L'action du SESSAD vise à développer des réponses qui doivent prendre en compte des interventions directes auprès de l'enfant, l'adolescent et sa famille et des interventions indirectes dans l'appui à l'environnement, auprès des autres professionnels qui interviennent auprès d'eux.

Le SESSAD tend donc à devenir une ressource pour les jeunes accompagnés, leurs familles mais également pour les dispositifs de droit commun qui s'ouvrent plus largement à eux.

Notre forte volonté d'inscrire la structure sur son territoire nécessite un travail en réseau important avec les établissements scolaires de proximité et nos partenaires de la santé, du médico-social et du social.

Ce travail prend appui sur les modalités d'intervention spécifiques de CAP sur le territoire de La DUCHÈRE.

Le travail institutionnel (espaces de réunion par modalités et communes, réunions cliniques, réunions institutionnelles, de cadres...) porté par les cadres de direction, les cadres fonctionnels contribue à garantir une cohérence d'ensemble propice au travail pluridisciplinaire, à une réactivité dans la prise de décision en évitant les passages à l'acte.

LES PUBLICS ACCOMPAGNES

Présentation des publics accompagnés

Le SESSAD de La DUCHÈRE a pour mission d'accueillir et d'accompagner enfants et adolescents de 4 à 20 ans « *qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages et/ou qui présentent des troubles cognitifs sévères* ».

La spécificité du SESSAD est à noter cependant puisque le SESSAD accueille aussi, du fait de son agrément, des enfants/adolescents présentant des troubles cognitifs.

La grande majorité des enfants/adolescents accompagnés présentent cependant des troubles du comportement.

Les enfants/adolescents que nous accueillons témoignent de parcours de vie marqués bien souvent par des troubles relationnels précoces, des problématiques de séparation et de pathologie du lien. Cela se traduit sur le plan psychopathologique par un certain nombre de manifestations symptomatiques aux conséquences plus ou moins importantes sur leurs capacités d'apprentissages. La scolarisation et la socialisation sont donc rendues difficiles.

S'ils ont en commun un potentiel cognitif préservé, le profil des enfants et adolescents accueilli est souvent dysharmonique, tant sur le plan du développement affectif que cognitif. Leur rapport au savoir est perturbé, leur potentiel empêché demandant une pédagogie et un accompagnement éducatif et thérapeutique adaptés.

Nous observons, sur le plan clinique, la fréquence de difficultés de séparation, une intolérance à la frustration, un trouble de la relation à l'autre (mauvais ajustement à autrui) et au groupe (une prise en compte des exigences sociales insuffisantes) avec un rapport à l'autorité difficile.

L'instabilité physique, l'agressivité, l'impulsivité, la dispersion psychique et les troubles attentionnels sont des modalités d'expression de même que la présence de conduites d'échec et le recours à la toute-puissance ou à l'opposition, dans des conduites de prestance.

Ces manifestations plus ou moins intenses vont venir perturber leurs facultés de penser et d'agir, leurs perceptions d'eux-mêmes, leurs relations aux autres. Elles ne se traduisent pas pour autant de la même manière.

Répartition par tranche d'âge

L'âge de la population reste stable par rapport à 2020.

La majorité des enfants accueillis en 2021 au 31/12 ont entre 11 et 15 ans, soit 60% de l'effectif. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2020.

Les 6-10 ans représentent 20% de l'effectif.

Les 16-17 ans et 18-19 ans restent minoritaires dans le service.

Age des personnes accompagnées de l'effectif au 31/12/2021						
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 17 ans	18 à 19 ans	20 à 24 ans	Total
Garçons	8	22	5	2	0	37
Filles	0	2	0	0	1	3
Total	8	24	5	2	1	40

Provenance des personnes accompagnées admises dans l'année	
CAMSP	0
SESSAD	0
Autre Établissement médico-social	1
Milieu familial	11
Provenance non connue	0

Il est intéressant de repérer que **sur les 12 jeunes admis en 2021, 11 jeunes proviennent du milieu familial** et n'ont donc pas bénéficié d'accompagnements en ITEP enfants ou en SESSAD avant leur arrivée.

L'un d'entre eux bénéficiait d'un suivi par le DEAT.

Répartition de l'ensemble des personnes accompagnées dans l'année par catégorie en fonction des déficiences							
	Déficiences intellectuelles	Autisme - TSA	Troubles du psychisme	Troubles du langage et des apprentissages	Troubles du comportement et de la communication	Autres déficiences	TOTAL
A titre principal	3	3	14	8	25	0	53
A titre associé	0	1	7	9	11	0	

Les types de déficience observés sur la file active continue de l'année 2021 nous permettent de dire que nous accueillons une majorité d'enfants présentant comme principale déficience des troubles du comportement et de la communication. Ces jeunes représentent 47.16 % de l'effectif.

L'autre part qui concerne 26.41% de l'effectif représente des jeunes présentant majoritairement des troubles psychiques.

Nous notons que nous accompagnons comme en 2020 seulement 15.09 % de jeunes présentant comme déficience principale des troubles du langage et des apprentissages.

Les déficiences associées aux types de déficience majoritaires dans le service que sont les troubles du comportement et les troubles psychiques sont majoritairement des troubles du comportement (20.75%), des troubles du langage et des apprentissages (16.98%) et des troubles psychiques (13.20%)

Nous pouvons noter que 3 jeunes ne correspondent pas à l'agrément du service puisqu'ils présentent une déficience intellectuelle. L'évaluation de leurs besoins durant la période d'observation et de bilan a permis d'affiner l'évaluation initiale ayant contribué à la notification MDMPH.

La répartition est plutôt stable par type de déficience par rapport à 2020. La part majoritaire des troubles du comportement et psychiques en déficience principale nous donne une indication concernant les réponses à apporter aux besoins des jeunes au sein du service. Les besoins de ces jeunes en termes de contenance, d'accompagnement, de soutien en proximité à leur environnement et d'appui à celui-ci sont croissants.

Problématique des enfants accompagnés

La problématique des enfants accompagnés donne à voir des chiffres quasiment égalitaires entre les situations des jeunes accompagnés bénéficiant de différents types de suivis à l'extérieur et ceux ne bénéficiant d'aucun suivi.

Il convient de préciser qu'un jeune peut bénéficier de plusieurs interventions multiples.

Nous observons que les besoins des enfants/adolescents que nous accompagnons se situent à la croisée des champs d'intervention du sociale, du médico-social et du soin voire de la pédopsychiatrie.

39.6 % des situations que nous accompagnons le sont en lien avec la protection de l'enfance. Ce chiffre est similaire à l'année dernière, mais en augmentation par rapport aux années précédentes. Dans beaucoup de situations suivies, les difficultés de l'enfant ou de l'adolescent peuvent se surajouter à des contextes familiaux fragilisés. L'intervention de nos partenaires se situe en réponses aux difficultés des jeunes eux-mêmes ou en réponse à la précarité de l'environnement sociale et familiale. Certaines interventions sont en place avant même l'accueil de l'enfant au sein de notre service. D'autres font l'objet de sollicitations par la famille, elle-même. Elles sont en tout cas dans la mesure du possible toujours accompagnées par un des professionnels du SESSAD.

Le travail conjoint avec nos partenaires du soin et notamment les professionnels en libéral répond aux besoins d'accompagnement de certains jeunes qui faute de place, de recrutement de certains types de professionnels (orthophoniste depuis octobre 2019) ne peuvent trouver de réponses au sein du SESSAD.

Problématique des situations d'enfants, d'adolescents et jeunes adultes accompagnés dans l'année	
Interventions multiples	Nombre d'enfants, adolescents ou jeunes adultes concernés
Pas d'autres suivis sur le plan éducatif ou médico-psychologique	38
Soins psychiatriques engagés en secteur public	4
Soins psychiatriques engagés en secteur libéral	0
Rééducation en secteur public ou libéral (orthophonie, psychomotricité, ...)	12
Bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre administratif (AED...)	6
Bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre judiciaire (AEMO)	7
Bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre administratif (Aide sociale à l'Enfance)	4
Bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre judiciaire (placement ordonné par un juge pour enfants)	4
Concerné par un suivi judiciaire au plan pénal	0

4 enfants au 31/12 dans l'effectif sont placés dans le cadre de la Protection de l'enfance dont 2 en MECS, 1 en famille d'accueil et 1 autre chez sa tante.

L'assistante sociale et l'éducateur référent sont mobilisés par ces contextes.

Le travail en réseau mobilise fortement les professionnels pour faire lien avec les différents services avec lesquels les familles sont déjà suivies.

Sur l'année 2021, 2 Informations Préoccupantes ont été transmises aux services de la Protection de l'Enfance.

Recouvrement Protection de l'enfance – DITEP	
Nombre d'adolescents de l'effectif au 31/12 placés (MECS-Familles d'accueil)	4

Un jeune a bénéficié tout au long de l'année 2021 d'une prise en charge en hôpital de jour à l'hôpital. Dans ce cadre, l'accompagnement du SESSAD s'est poursuivi, ce dernier étant accompagné depuis plusieurs années par le service.

Hospitalisations dans l'année		
	Nombre de personnes	Durée totale en jours d'hospitalisation
Secteur psychiatrique	1	Hôpital de jour jusqu'au 02/10/2021

Répartition de l'accompagnement sur le territoire

Le SESSAD de la Duchère, depuis son ouverture, s'adresse avant tout à des enfants ou à des adolescents scolarisés sur le 9^e arrondissement (ou dans les collèges à proximité).

La proximité géographique avec les familles et avec les différents partenaires contribue à un accompagnement efficace.

La connaissance accrue entre partenaires favorisant l'action de tous au bénéfice du jeune accompagné. Cependant, nous sommes soucieux de répondre plus globalement aux besoins de notre territoire, des arrondissements et communes limitrophes du service.

Sectorisation des admissions réalisées			
Villes de résidence	Garçons	Filles	Total
Lyon 9 ^e	6	0	6
Dardilly	2	0	2
Limonest	2	0	1
Lentilly	1	0	1
Lyon 5 ^e	0	1	1
Saint-Didier	1	0	1
Total	12	1	12

Sectorisation de l'ensemble des personnes accompagnées au 31/12/2021			
Villes de résidence	Garçons	filles	Total
Lyon 9 ^e	22	2	24
Écully	2	0	2
Dardilly	7	0	7
Limonest	3	0	3
Champagne	1	0	1
Lyon 5 ^e	0	1	1
Saint-Didier	1	0	1
Lentilly	1	0	1
Total	37	3	40

La majorité des jeunes accueillis sur le SESSAD sont domiciliés sur la commune de Lyon 9^e soit 60 % des jeunes accueillis. Les autres jeunes résident à Écully, Dardilly et Limonest essentiellement, communes limitrophes de Lyon 9.

Une jeune habite Lentilly actuellement.

Ces différentes communes contribuent, dans une faible mesure, à une certaine mixité dans les problématiques sociales rencontrées. La majorité des jeunes accompagnés habitent cependant le 9^{ème} et la Duchère en particulier. A ces situations de jeunes souvent précaires, les équipes se confrontent aussi au poids de l'environnement de quartier sur les aspects d'accompagnement inclusifs de ces derniers.

Évolution de la population

D'UNE MANIERE GENERALE

La population du SESSAD témoigne des difficultés du territoire d'implantation du SESSAD de La DUCHERE. La majorité des jeunes et des familles accompagnées sont domiciliées sur le 9^{ème} arrondissement de LYON et dans le quartier des Sources d'ECULLY.

Les problématiques sociales, familiales voire de logement et d'environnement caractérisent la majorité des situations que nous accompagnons au quotidien. Cela a des conséquences sur le parcours de scolarisation des jeunes accompagnés tant dans leurs relations aux apprentissages que dans leurs relations à leur environnement.

Nous notons toutefois que le seuil de tolérance au sein des établissements scolaires avec lesquels nous travaillons sur ces quartiers est beaucoup plus élevé qu'ailleurs. Cela se traduit donc dans le faible nombre de notifications MDMPH qui nous sont adressées. Pourtant, **les besoins et les demandes de relais, notamment d'un dispositif de repli de jour permettant de gérer ces situations à risque et/ou en rupture de scolarité sans créer de coupure durable dans la poursuite des apprentissages scolaires, nous sont formulés par les inspecteurs de circonscription de l'Éducation Nationale et les directions d'école.**

LE POIDS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA SANTE DES JEUNES ACCOMPAGNES

Nous pouvons commencer à mesurer les effets de la situation sanitaire sur les jeunes que nous accompagnons. Nous observons au quotidien :

- Une perte de confiance des adolescents surtout en l'adulte référent principalement dans le cadre scolaire ordinaire ;
- Un accroissement des addictions chez les jeunes aux écrans et aux réseaux sociaux, engendrant des difficultés de socialisation et d'investissement scolaire ;

- Des phénomènes d'angoisses, de stress et de repli au sein de l'environnement familial, se manifestant par une augmentation des troubles psychiques des enfants les plus fragilisés ;
- Des difficultés de communication liés au port du masque impactant les relations sociales et la relation aux apprentissages ;
- Une fatigue accrue de l'environnement familial voire des angoisses de l'extérieur ressenti comme dangereux voire violent.

L'impact sur la scolarisation en milieu ordinaire, plus spécifiquement à partir du collège, est à noter tant les confinements puis les fermetures de classe, l'absentéisme du côté des équipes pédagogiques comme des jeunes eux-mêmes ont eu des effets sur leur investissement relationnel et scolaire.

Les troubles du comportement sur le versant de l'opposition voire de la violence des enfants et surtout des adolescents les plus vulnérables se sont exacerbés. Les sollicitations des établissements scolaires avec lesquels nous travaillons ont été plus nombreuses en ce sens cette année. Les références sur lesquelles reposent nos modalités d'accompagnement que sont le lien au quotidien, le rythme, la parole de l'adulte, l'assiduité et la persévérance dans le cadre scolaire ont été et sont toujours malmenées par les nombreuses absences des jeunes eux-mêmes comme des professionnels au sein des établissements scolaires qui les accueillent et au sein du SESSAD.

Pour ces jeunes, nous notons des besoins vis-à-vis desquels nous sommes en difficulté de réponses. Nous tentons de trouver des réponses en modulant nos accompagnements avec les partenaires avec lesquels nous avons conventionné :

- De l'accueil séquentiel de jour au sein des ateliers professionnalisant du DITEP de GERLAND ;
- De l'accueil séquentiel de nuit avec la Villa du DITEP de GERLAND et depuis septembre 2021 avec l'internat du DITEP Elise RIVET avec lequel nous avons conventionné.

Cela concerne 3 jeunes âgés d'entre 12 et 15 ans en 2021.

L'ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE DES JEUNES EN SITUATION DE DECROCHAGE ET DE DESCOLARISATION

Cette année particulièrement, nous avons accompagné 4 jeunes ayant un suivi PJJ et 3 en situation de déscolarisation. Les conséquences sur le parcours de scolarisation et d'insertion de ces jeunes sont importantes, marquées souvent par une estime de soi dégradée et des difficultés dans la confrontation à la formation professionnelle et au monde du travail, dans le passage à la vie d'adulte.

L'accompagnement de ces derniers confrontent les professionnels et ce d'autant plus lorsqu'ils ne sont ni scolarisés ni en situation d'emploi à des difficultés importantes pour les mobiliser dans leur parcours de vie. Cela a été d'autant plus difficile dans le contexte sanitaire que nous avons traversé en 2020 et 2021. La question de leur remobilisation et de leur investissement mobilise les professionnels et en particulier les éducateurs spécialisés. Ces « aller vers... » de ces jeunes prennent du temps et ont besoin d'être relayés en équipe tant les mouvements de ces derniers qui tour à tour se montrent présents puis plus puis à nouveau sont nombreux.

Ce type d'accompagnement a besoin de se construire en équipe et nous notons des besoins en formation des professionnels.

Scolarité

Les modalités d'intervention du SESSAD se déploient à l'effectif au 31/12 sur **22 établissements scolaires (y compris MFR et CFA)** dont une grande majorité est recentrée à proximité du service : sur Lyon 9, Ecully et Champagne au Mont d'or, Lyon 5, Dardilly, Tassin.

Scolarisations individuelles sur la période			
Type de scolarité	Nombre de jeunes		
	Temps plein	Temps partagé	TOTAL
ULIS primaire			
Classe ordinaire primaire	10		10
ULIS Collège	1		1
Classe ordinaire Collège & SEGPA	18		18
Lycée			
Lycée Pro	4		4
CFA / CAP	3		3
Salarisé	1		1
Déscolarisés	3		3
Total	40	0	40

La scolarisation des enfants/adolescents accompagnés témoigne de l'intensité des troubles des enfants accueillis et des répercussions sur leur parcours scolaire puisque **plus de la majorité bénéficient d'une scolarité adaptée de type SEGPA**. Cela représente 45% de l'effectif au 31/12.

25% des jeunes accompagnés poursuivent leur scolarité sans dispositif spécifique de l'éducation nationale. Nous notons cette année 3 jeunes accompagnés en situation de déscolarisation après 16 ans. Le travail d'accompagnement de ces derniers mobilise en première ligne l'équipe éducative.

Ce n'est pas sans difficulté tant cela passe dans un premier temps par une remobilisation du jeune sur son propre projet de vie. Cela sous-tend au-delà de sa famille une demande du jeune lui-même à laquelle nous nous heurtons souvent tant le parcours de scolarisation voir de soin a été au préalable difficile pour ce dernier. Pour 3 jeunes déscolarisés cette année, des projets d'orientation ont été travaillés avec eux et avec leur famille.

LA FONCTION RESSOURCE DU SESSAD SUR SON TERRITOIRE

Le SESSAD de la Duchère est partie prenante avec le pôle ressource de la circonscription, pôle récemment créé sur le secteur, mais aussi en lien sur d'autres pôles ressources en fonction des lieux de scolarisation des jeunes. Le service est aussi interpellé ponctuellement par des responsables d'établissements scolaires sur des situations difficiles vécues sur la scolarité et pour lesquelles une orientation en DITEP est en attente de réponse.

Les établissements scolaires ont besoin d'avoir un regard médico-social sur la période intermédiaire et les démarches à entreprendre dans l'attente de cette orientation.

L'adjointe de direction se met à disposition des familles pour soutenir les partenaires dans l'orientation d'un jeune, en accueillant une famille sur le service pour présenter le SESSAD, en étant présente à l'ESS d'un jeune non suivi par le service pour présenter l'accompagnement proposé par la structure.

Le PCPE contribue à la fonction ressource du SESSAD au sein des deux établissements scolaires où il intervient. Il contribue aussi à la prévention précoce sur le territoire de la Duchère en participant à deux cellules de veille maternelle.

En septembre 2021, les PCPE du DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE ont été placés sous la responsabilité du même cadre de direction afin de favoriser, de croiser les pratiques de part et d'autre et de formaliser des modalités d'intervention directes et indirectes plus homogènes entre les deux PCPE du DITEP sur leurs territoires respectifs.

Insertion professionnelle

Les orientations des jeunes suivis sur le service s'effectuent essentiellement vers le milieu professionnel.

Le manque d'adhésion d'une jeune adulte et le manque de soutien de l'environnement familial n'ont pas pu permettre la finalisation des propositions. Le SESSAD a dû s'arrêter du fait de sa non-implication au projet (absence aux rendez-vous proposés).

Pour les 2 autres, des orientations en milieu protégé ont été travaillées. Le passage vers le secteur adulte et le milieu protégé reste très difficile pour ces jeunes en grande difficulté d'autonomie et de socialisation. Leurs difficultés à se projeter en tant qu'adulte, d'émettre des désirs ou envies et aussi à reconnaître leurs difficultés mobilisent l'ensemble des professionnels du service et les partenaires dans des rencontres régulières.

File active / intensité d'accompagnement / liste d'attente

File active annuelle du SESSAD hors PCPE			
Nombre des situations en cours au 01/01/2021	Admissions	Sortants	Total file active
41	12	13	53

Comme en 2020, 53 jeunes ont été accueillis en file active en 2021.

File active moyenne mensuelle		
Mois	Capacité autorisée en places ambulatoire	Nbre de personnes accompagnées dans le mois
Janv	30	41
Fev	30	41
Mar	30	41
Avr	30	42
Mai	30	42
Jui	30	44
Juil	30	44
Aou	30	45
Sep	30	44
Oct	30	44
Nov	30	45
Dec	30	44
Moyenne	30	43,1
Taux file active	1,44	

Le taux de file active correspond aux attendus contractualisés.

Âge des enfants et adolescent notifiés dans l'année					
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans	19 à 20 ans	Total
Garçons	2	5	2	0	9
Filles	1	1	1	1	4
Total	3	6	3	1	13

13 jeunes ont quitté le service en 2021.

Situation des sortants			
	Garçons	Filles	Total
<i>Emploi et/ou scolarité milieu ordinaire</i>	4		4
<i>Emploi secteur protégé</i>			
<i>Poursuite Formation professionnelle</i>			
<i>Réorientation ESMS</i>	5	2	7
<i>Recherche d'emploi /mission locale</i>			
<i>Situation de rupture sociale</i>		1	1
<i>Sans solution (connue)</i>	1		1
<i>Demande RQTH</i>			
<i>Autres</i>			
TOTAUX	10	3	13
Dont Exclusions prononcées par l'établissement	0	0	0

Sur les 13 jeunes ayant quitté le SESSAD :

- Sur les 7 jeunes ayant bénéficié d'une réorientation vers un ESMS, 2 ont été accueillis dans un des DITEP adolescents de l'association, et 2 autres au sein des DITEP de l'Arc-en-Ciel à TREVOUX et des Moineaux à CIVRIEUX-EN-DOMBES, 1 jeune a été accueilli en IME, 2 jeunes ont bénéficié d'accompagnement en milieu protégé (ESAT) ;
- 4 jeunes poursuivent leur parcours en milieu ordinaire sans besoin d'accompagnement spécifique soit dans le cadre de la poursuite de leur parcours scolaire soit dans le cadre de leur parcours professionnel ;
- 1 jeune majeur a quitté le SESSAD en rupture tout en restant accompagné par l'ASE et 1 autre demeure sans solution.

Les sorties des jeunes sont accompagnées par les professionnels du SESSAD et plus spécifiquement les référents éducatifs et l'assistante sociale.

LA DUREE D'ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DU SESSAD

La majorité des jeunes sont suivis entre 3 et 5 ans. Cependant 4 jeunes cette année contre 1 en 2020 ont été accompagnés moins de deux ans. Il convient de noter là que les réorientations en Accueil de Jour en ESMS et notamment en DITEP ont été plus importantes que l'année dernière (7 au lieu de 1 en 2020) et que l'instabilité au sein de l'équipe du SESSAD doublée de la difficulté à recruter en remplacement des professionnels absents a contribué à la fin de certains accompagnements plus vite que ce que nous aurions souhaité.

Durées d'accompagnement dans l'ESMS des jeunes accompagnés au 31/12			
Personnes accompagnées de l'effectif au 31/12/2021		Sortants durant l'année civile	
< 1 an	9	< 1 an	4
> 1 an et < 2ans	10	> 1 an et < 2ans	2
> 2ans et < 3ans	8	> 2ans et < 3ans	1
>3 ans et <4 ans	3	>3 ans et <4 ans	3
> 4 ans et < 5 ans	3	> 4 ans et < 5 ans	3
> 5ans et < 6 ans	3	> 5ans et < 6 ans	0
> 6 ans	4	> 6 ans	0
	40		13

La durée moyenne d'accompagnement des 13 jeunes ayant quitté le service dans l'année est de 11601 jours. Elle correspond à un accompagnement d'au moins 2.5 ans avec des écarts importants d'un jeune à l'autre. La plus longue durée d'accompagnement est de plus de 4 ans pour 3 jeunes et la plus courte de moins d'un an pour l'un d'entre eux.

Durée moyenne d'accompagnement en jours des sortants	
Nombre total de sortants	Durée totale en jours calendaires
13	11.601

ÉTAT DES DEMANDES D'ACCUEIL AU SEIN DU SESSAD

Les notifications reçues dans l'année 2021												
janvier	février	mars	avril	mai	Juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	TOTAL
1	0	4	4	1	1	1	1	1	2	5	1	22
Les prises de contact à l'initiative des parents												
1	1	2	2	2	2	1	0	3	2	2	2	20
Les relances à l'initiative de l'établissement												
								3		7		10
Pour rappel, total des notifications reçues en 2020											38	
Pour rappel, total des notifications reçues en 2019											21	

En 2020, le service a reçu 38 notifications contre 21 en 2019.

En 2021, 22 notifications nous ont été adressées.

Ce chiffre est en diminution par rapport à 2021. Notre perception à partir de notre connaissance des besoins du territoire et à la lecture des besoins des jeunes que nous accueillons en admission nous amène à nous interroger sur cette diminution en nombre de notifications reçues.

Nous émettons deux hypothèses :

- La première concerne comme nous l'avons déjà indiqué un seuil de tolérance et une prise en charge des troubles des jeunes par les établissements scolaires eux-mêmes avec le soutien du tissu associatif important pour les nombreux établissements scolaires de notre secteur en REP+ ;

- La seconde interroge le travail de lisibilité et de visibilité du SESSAD lui-même sur son territoire d'intervention en amont de la constitution des dossiers MDMPH.

Ces points seront à mettre au travail auprès de nos partenaires.

La comptabilité des prises de contact des familles n'a pu se faire précisément cette année, du fait de l'absence d'adjointe de direction et de secrétaire à compter de mai 2021, moment de l'année où le nombre de demandes est en augmentation.

Nous avons donc fait le choix de solliciter directement et de relancer certaines familles. 3 prises de contact ont été nécessaires en septembre 2021, au retour de l'assistante sociale en poste, afin de refaire lien avec les familles qui avaient sollicitées le SESSAD en amont, pour venir vérifier si leur demande d'admission était toujours active. La mise en place d'une réunion d'informations à destination des familles postulantes a nécessité de contacter 7 autres familles.

Depuis fin d'année 2020, le logiciel Via Trajectoire est utilisé sur le service pour la réception des notifications et la gestion de la liste d'attente et du suivi des admissions.

LA LISTE D'ATTENTE AU SESSAD DE LA DUCHERE

Les jeunes inscrits sur la liste d'attente sont ceux dont les familles nous ont contactés et pour lesquels une notification a été reçue par la famille, avec une orientation soit sur le SESSAD de la Duchère soit sur un autre SESSAD.

En décembre 2021, 15 familles ont été reçues étant dans l'attente d'un rendez-vous d'accueil au sein du service. Toutes ont donné suite à l'issue. Il convient de préciser que sur ces 15 familles, 4 sont domiciliées ou sur le secteur du 4^{ème} arrondissement de LYON ou plus au nord du département, secteurs où nous n'intervenons pas actuellement.

L'ACCUEIL AU SEIN DU SESSAD

Une information claire et intelligible sur le cadre institutionnel, l'offre de prestation et le type d'accompagnement doivent permettre à la personne de se représenter concrètement ce qui est possible et accessible au sein du DITEP VILLEURBANNE/DUCHERE.

L'enjeu de cette phase est important.

Les parents qui s'adressent au sein de nos dispositifs nous demandent d'accueillir leur enfant dont le parcours individuel est marqué d'échecs successifs et parfois de ruptures. Ils attendent une prise en charge globale et continue qui favoriserait le mieux-être de leur enfant, tout en étant inquiets, voire demandeurs pour certains d'un retour le plus rapide possible de leur enfant au sein des structures de droits communs que sont l'école ou les structures de loisirs. Tous ne sont pas en mesure de le formuler ainsi, mais ils sont suffisamment nombreux à le faire pour nous permettre de penser que c'est là un souhait, une intuition largement répandue.

L'organisation de l'accueil à VILLEURBANNE et à la DUCHERE en plusieurs temps fondateurs du travail en commun ensuite :

- **La réunion d'information** : Les familles qui nous sollicitent sont conviées à une réunion d'information, en présence éventuelle d'autres parents. C'est un temps important pour les familles, car il permet de présenter l'établissement, ses missions et les modalités d'accompagnement possibles, ce qui facilite la représentation par les familles et l'enfant. L'adjointe de direction et l'assistante sociale qui animent cette réunion sont attentives à communiquer des informations adaptées. C'est également lors de cette réunion que les familles peuvent exposer leurs premiers questionnements sur le cadre institutionnel qui structure l'intervention des professionnels et qu'il est leur offert la possibilité de visiter le service.
- **La réunion d'accueil** : La réunion d'accueil de la demande des familles est en quelque sorte un temps fondateur, elle pose les bases de la rencontre en cours entre un enfant, une famille et l'équipe. Elle situe les soins à venir sur le plan d'une approche collective, la famille rencontre l'équipe. Celle-ci dans ce temps d'admission est représentée par l'adjointe de direction, l'assistante de service sociale et le médecin psychiatre. Le contenu de cette réunion est basé sur les raisons des parents concernant

l'orientation de leur enfant vers notre service. Il permet de repérer des moments clés des difficultés de l'enfant dans son parcours familial, scolaire et social. Il permet de connaître les premières attentes des parents vis à vis du DITEP.

- **La constitution du dossier d'admission et la signature du document individuel de prise en charge, une fois l'accueil prononcé.**

Procédures d'admission de l'année							
Nombre total de situations d'adolescents reçus			Refus d'admission par l'ESMS	Refus d'admission par les parents	Admissions		
Garçons	Filles	Total			Garçons	Filles	Total
13	1	14	0	0	10	2	12

14 procédures d'admission ont été réalisées l'année 2021. Deux familles n'ont pas donné suite et finalement 12 jeunes ont été accueillis. Comme les années précédentes, les admissions concernent essentiellement des garçons, soit 98% de l'effectif entrant.

Âge des personnes accompagnées admises dans l'année					
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans	19 à 20 ans	Total
Garçons	4	5	0	1	10
Filles	1	1	0	0	2
Total	5	6	0	1	12

L'ACTIVITE

Données chiffrées usagers

Le nombre de journées et d'actes réalisés prend en compte le choix de comptabilisation de l'activité des jeunes en situation d'isolement qui ont été plus nombreux cette année que lors de l'année 2020 en dehors de la période de confinement général. Nous avons systématiquement comptabilisé comme présents dans l'effectif les jeunes en situation d'isolement, confinés ou parce qu'ils étaient cas contact ou testés positivement à la COVID 19.

Durant leur isolement, l'accompagnement s'est en effet poursuivi en distanciel.

Comme partout ailleurs, le virus a touché lors de la 5^{ème} vague beaucoup plus les enfants qu'auparavant. Les modalités d'intervention du SESSAD se sont poursuivies durant les périodes où les jeunes ont été confinés ou en quarantaine.

	Nombre jours ouverture SESSAD	Capacité autorisée ambulatoire en places	Taux file active	Nombre de personnes accompagnées	Nombre d'actes
Activité contractualisée et/ou prévisionnelle	208	30	1,4	42	2.496
Activité réalisée	208	30		53	2.929

COMPTABILISATION DETAILLEES DES ACTES

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total 2021
SESSAD (actes)	190	207	381	246	225	242	193	52	229	408	274	282	2.929

Concernant l'activité du SESSAD, au 31 décembre 2021, 2928 interventions ont été réalisées auprès de 53 jeunes accompagnés en file active pour un prévisionnel de 2496 actes.

Nous pouvons noter une augmentation forte de l'activité en octobre, correspondant à la période d'observation et de bilan consécutive à de nombreuses admissions entre juillet et septembre et à la configuration d'une équipe étoffée par des embauches nouvelles en remplacement de certains postes laissés vacants.

Les absences de certains professionnels ont été compensées par la directrice adjointe qui a suppléé l'absence de l'assistante sociale par certains accompagnements de famille dans des orientations, des rencontres auprès des partenaires. Les professionnels dans leur ensemble ont porté certains liens avec les partenaires libéraux ou certaines démarches en compensation des absences de certains professionnels (psychomotricienne qui fait le lien avec une orthophoniste, l'éducateur qui prépare un dossier MDMPH, etc.).

Données chiffrées professionnels

Les données des professionnels sont à regarder sous l'angle de la crise sanitaire.

MOBILISER LES RESSOURCES DE NOS PARTENAIRES EN REPONSE AUX BESOINS PERSONNALISES DES ENFANTS ACCUEILLIS

En 2021 sur la file-active de 53 jeunes accompagnés, **4 jeunes ont bénéficié durant l'année scolaire de notre accompagnement combiné avec :**

- De l'Accueil de Nuit pour un d'entre eux à la Villa du DITEP de GERLAND et à l'internat séquentiel du DITEP Elise RIVET pour l'autre ;
- De l'Accueil de jour séquentiel au sein des ateliers pré-professionnalisant du DITEP de GERLAND.

Lorsque plusieurs modalités d'accompagnement sont mobilisées autour d'un même enfant et sa famille, la référence dans l'accompagnement est définie et un soin particulier est apporté sur la communication entre les professionnels. Les référents éducatifs jouent un rôle important pour les équipes, pour l'enfant et sa famille. Nous savons combien la permanence et la continuité des professionnels dans ces situations d'enfants/adolescents à besoins différenciés et multiples sont importantes.

FOCUS SUR LES ACCOMPAGNEMENTS EDUCATIFS ET REEDUCATIFS

Les accompagnements éducatifs

Les modalités d'intervention éducatives au SESSAD s'articulent auprès de l'enfant entre des séquences individuelles (accompagnements éducatifs à l'école, dans les locaux du service et entretiens familiaux, avec les partenaires) et collectives (activités de groupe).

La médiatisation par un tiers et l'effet de groupe peuvent présenter un intérêt et constituer une véritable indication pour certains enfants peu réceptifs dans le cadre des accompagnements individuels. Le groupe contribue à des moments de partage et de rencontre avec des pairs rencontrant les mêmes difficultés.

Les groupes sont pensés à partir des besoins des jeunes et en lien avec les compétences ou appétences des professionnels pour proposer des médiations particulières.

Durant l'année 2021, nous avons mis en place plusieurs groupes :

- Des groupes éducatifs : « cuisine », « groupe séjour » ;
- Un groupe à mi-chemin entre le thérapeutique et l'éducatif : « groupe pizza ».

Par ailleurs, chaque jeune a un éducateur référent, qui porte son accompagnement dans sa globalité et fait en priorité le lien avec la famille et la scolarité.

Sur les 53 jeunes accompagnés en file active, la référence est assurée par l'éducateur spécialisé qui intervient pour la grande majorité une fois par semaine selon les modalités du PPA établi avec les familles de ces derniers.

En orthophonie

L'absence de professionnel à ce poste faute de candidature au recrutement depuis octobre 2020 est un réel frein dans la dynamique d'équipe en réponse aux besoins des jeunes que nous accompagnons et d'autant plus ceux présentant des troubles du langage et des apprentissages.

Nous avons tenté tout au long de l'année 2021 de conventionner avec des professionnels en libéral pour nous permettre de définir les besoins des jeunes durant la période d'observation et de bilan suivant l'admission et ainsi de donner des indications. Nous nous sommes confrontés à des refus.

En psychomotricité

Les accompagnements en psychomotricité s'effectuent ou sur le lieu de la scolarité de l'enfant (UEE, collèges, écoles primaires) ou dans les locaux du DITEP. La psychomotricienne intervient à 0.30 ETP.

Les données chiffrées en 2021 de l'accompagnement sont les suivantes :

- 10 bilans ont réalisé dans le cadre de la période de bilan et d'observation suivant l'admission ;
- 8 suivis individuels ont été réalisés tout au long de l'année au rythme d'une séance hebdomadaire.

L'augmentation du nombre de jeunes accueillis au SESSAD engendre des difficultés pour la réalisation des bilans dans les 6 mois suivant l'admission du jeune. 3 bilans n'ont pas pu être réalisés en 2021 et ont été décalés à 2022.

De même, les besoins en prise en charge sont croissants puisque 6 jeunes sont en attente d'un accompagnement hebdomadaire individuel ou en groupe. La constitution d'un groupe thérapeutique en binôme avec un autre professionnel de l'équipe n'est actuellement pas possible et ce malgré les besoins des jeunes. Le planning de la psychomotricienne ne le permet pas.

C'est là une difficulté majeure qui crée une certaine tension d'autant plus que la psychomotricienne n'est plus que l'unique professionnelle paramédicale de l'équipe du SESSAD.

Les activités récurrentes

Les accompagnements se sont poursuivis tout au long de l'année, s'adaptant aux différentes consignes sanitaires et aux vacances de postes et aux absences des professionnels touchés par la situation sanitaire.

Les activités de groupe ont été maintenues, le recours aux activités menées par un prestataire extérieur étant plus difficile en raison de l'obligation liée à la présentation d'un pass sanitaire pour les plus de 12 ans.

Durant les périodes d'isolement des enfants/adolescents, des interventions indirectes ont été réalisées au rythme de l'emploi du temps des jeunes définis lors du PPA et dans la limite de la capacité de ce dernier à être en lien avec le professionnel du SESSAD.

Comme lors du premier confinement en 2020, le lien avec la famille a été là priorisé.

Les projets de l'année

FAVORISER MALGRE LE CONTEXTE SANITAIRE LE DEPART DES JEUNES DU GROUPE SEJOUR

Durant l'année scolaire 2020-2021, en réponse aux besoins de certains jeunes, l'équipe éducative a mis en place un groupe « séjour », permettant à 6 jeunes de préparer un projet de transfert de 3 jours avec 3 éducateurs sur la 1^{ère} semaine des vacances de février 2021. Afin de travailler communément avec ces jeunes, de constituer et faire groupe avant leur départ en séjour, ils se sont réunis en présence des éducateurs engagés dans ce projet une fois tous les mois le mercredi pour penser avec les éducateurs les modalités de leur séjour, préparer leur séparation d'avec les parents, exprimer leur choix, faire des concessions et créer déjà une relation avec leurs pairs. Les séances éducatives ont permis aux jeunes de faire connaissance entre eux et avec les professionnels. La médiation du jeu de société a été privilégiée ce qui a permis en jouant d'échanger sur leurs habitudes de vie, leurs inquiétudes, leurs appréhensions, et leur goûts en général. Le lien avec la famille a été assuré par le référent éducatif en dehors du groupe car pour 3 d'entre eux, cette expérience de départ était une première.

Le séjour initialement prévu en février 2021 a pu aboutir par un séjour de 3 jours en juillet 2021. Nous notons la participation pour la réalisation du séjour d'un éducateur spécialisé de l'Accueil de Nuit de VILLEURBANNE et l'embauche en qualité de veilleuse de nuit d'une stagiaire éducatrice spécialisée en stage au sein du DITEP de VILLEURBANNE.

Pour donner suite à ce séjour, des rencontres ont été prévues pour permettre un retour de leur vécu et partager leurs expériences avec leurs parents.

Au final, ce travail en groupe finalisé par ce séjour a été apprécié de tous permettant aussi de mettre au travail différemment et en dehors du cadre de la scolarité les besoins des enfants et des familles. Il a permis de faire vivre aussi la dimension du DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE dans son ensemble.

Il sera reconduit en 2022.

CONTRIBUER PAR LE PROJET D'ETABLISSEMENT A FAIRE CULTURE COMMUNE ENTRE LA DUCHERE ET VILLEURBANNE ET VALORISER DANS CE CADRE LA PAROLE ET LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Le processus de réécriture des projets d'établissement est en cours au sein des 3 DITEP de l'association et est accompagné par CHAMP SOCIAL. Ce processus se décline sous la responsabilité du directeur de secteur de manière transversale entre les 3 DITEP afin de garantir au sein de la même association un processus d'accompagnement des jeunes et leurs familles et de favoriser une fluidité et une mobilité dans le parcours de ces derniers entre DITEP. Il se décline aussi de manière spécifique par DITEP sous la responsabilité du directeur, considérant la singularité de l'histoire, des moyens alloués et des besoins du territoire d'implantation de chacun des 3 DITEP.

Le processus de réflexion et de réécriture du projet d'établissement mobilise l'ensemble des professionnels du DITEP de VILLEURBANNE à la DUCHERE. Il contribue à mettre à plat les réponses apporter actuellement sur chacun des territoires et à évaluer les besoins nouveaux sur ceux-ci des jeunes et leurs familles. Ce travail repose sur une organisation portée avec l'intervenant de CHAMP SOCIAL par un COPIL composé de représentants de professionnels et de familles.

Cette démarche dynamique a permis et permet encore aujourd'hui :

- De s'enrichir des pratiques des uns des autres, d'engager un travail conjoint sur les besoins des personnes accompagnées, des territoires en DITEP, contribuant à préciser une organisation en DITEP sur deux territoires distincts mais se reconnaissant dans un partage autour des valeurs d'accompagnement et des modalités d'intervention réfléchies collectivement ;
- La co-construction entre parents et professionnels d'un questionnaire en direction des parents eux-mêmes et des jeunes afin de recueillir leur avis et besoins. Le choix a été fait de solliciter téléphoniquement toutes les familles du DITEP et de rencontrer individuellement chaque jeune sur cette base. Les retours sont nombreux et en cours d'exploitation.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

Travailler avec les familles

L'accompagnement de l'enfant avec sa famille mobilise tous les professionnels de l'équipe du SESSAD à différents niveaux, en considérant pour ce faire les compétences de ces dernières mais aussi les difficultés qu'elles rencontrent.

Nous l'avons dit la majorité de celles que nous rencontrons au sein du service sont confrontées à des difficultés socio-économiques, d'intégration et témoignent d'histoires familiales marquées par des ruptures, du déracinement et de la souffrance.

Ce sont là des points à considérer dans le travail avec elles tout en ne perdant pas de vue leurs compétences et leur pouvoir d'agir avec nous.

REUNIR LES CONDITIONS POUR L'EXPRESSION DES ATTENTES DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

Pour favoriser la participation de l'enfant et de sa famille au PPA, cela suppose la création d'espaces privilégiés, réfléchis et anticipés, construits et soutenus, au sein desquels la famille et l'enfant sont écoutés, considérés et acteurs et ce dès l'accueil.

La famille et l'enfant possèdent une connaissance intime de leurs besoins. Leurs compétences d'analyse doivent être repérées, travaillées et mobilisées. Les différents entretiens avec ces derniers lors de la période d'observation et de bilan et tout au long de l'année y contribuent.

Les enfants et adolescents du SESSAD sont tous accompagnés par un éducateur du service, qui est nommé référent éducatif et qui est l'interlocuteur privilégié de la famille et de la scolarité.

Le travail en équipe pluridisciplinaire permet à partir des observations de chaque professionnel d'échanger avec les parents et l'enfant sur les axes de travail définis lors de la réunion dite de Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A). La réunion du PPA contribue à permettre l'expression de leurs demandes, échanger, discuter et valider les orientations proposées par les professionnels du SESSAD voire les parents eux-mêmes.

La place de la famille est très importante à cette rencontre, elle apporte son regard, son objection et ses attentes. L'enfant peut exprimer son point de vue et formuler des demandes et ce d'autant plus facilement que l'éducateur référent a préparé avec lui en amont, cette rencontre.

La présence des deux parents et de l'enfant est souhaitée. Pour les parents séparés, des temps différents sont aménagés et pour le parent indisponible le jour de la réunion, une autre date est fixée.

Après discussion, si les parents en sont d'accord, Le document du PPA fait l'objet d'une signature de la part des parents, de l'enfant et de tous les professionnels pour valider les axes de travail envisagés ensemble.

Par la suite, les parents reçoivent le document du PPA qui reprend les observations et l'évolution de l'enfant durant les accompagnements, les axes de travail envisagés et le contenu des échanges pendant la réunion de PPA.

Le PPA donne le cadre d'organisation et le sens des prises en charge individuelles et en groupe.

UTILISER L'EXPERTISE DE L'ENTOURAGE

Les parents ou l'enfant peuvent utilement choisir quelqu'un susceptible de les aider dans des choix difficiles ou tout simplement les accompagner dans les échanges avec les professionnels du service.

Nous pouvons entendre par entourage l'environnement relationnel : la famille élargie, les amis, les professionnels exerçant un accompagnement auprès de l'enfant ou de sa famille.

Il s'agit d'une manière collective de réfléchir à comment prendre soin de l'enfant dans tous les domaines qui le concernent, d'affiner et de réajuster nos interventions, de donner du sens et de la cohérence à nos actions.

C'est cette dynamique, animée par les différentes compétences des membres de l'équipe, qui donne toute sa valeur à la notion soignante du SESSAD.

UN DIALOGUE ET DES ECHANGES TRES REGULIERS AVEC LES PARENTS : L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

L'implication des parents est d'autant plus forte que les professionnels sont accessibles et les contacts facilités et réguliers. Une circulation aisée des informations entre parents, professionnels et l'enfant permet d'ajuster l'accompagnement.

Il apparaissait essentiel de formaliser dans chaque projet personnalisé le cadre spécifique de travail avec les familles et les services qui les accompagnent.

Les familles sont reçues au SESSAD :

- Lors des différents entretiens suivant l'admission de leur enfant et à chaque rentrée scolaire. L'objectif est de réunir les conditions pour l'expression des attentes de l'enfant et sa famille ;
- Lors de la réunion du PPA ;
- La mise en place de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) pour l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) ;
- Des rencontres régulières avec les référents éducatifs de l'enfant, l'assistante sociale, soit au sein du service, soit au domicile des parents à la convenance des familles,
- Des rencontres régulières avec la psychologue clinicienne et/ou le médecin pédopsychiatre voire avec les paramédicaux.

Cette année dans le cadre de la démarche projet d'établissement toutes les familles du DITEP ont été sollicitées sur la base d'un questionnaire co-construit entre parents et professionnels.

Les modalités d'expression collectives des familles au sein du SESSAD et plus largement du DITEP

VILLEURBANNE-DUCHERE seront en réflexion avec les jeunes et les familles elles-mêmes dans le cadre du processus de formalisation du projet d'établissement.

Les partenariats et les conventions

Les situations individuelles des enfants et de leurs familles nous amènent à rencontrer de manière régulière les professionnels, les services, établissements engagés dans leur accompagnement avec nous.

Cette dynamique interinstitutionnelle sous-tend des coopérations et de nouvelles articulations dans nos modalités d'accompagnement.

Cela suppose un travail territorialisé de proximité entre institutions et particulièrement avec l'Éducation nationale. Cette dynamique interinstitutionnelle sous-tend des coopérations et des articulations dans nos modalités d'accompagnement.

Ainsi, prenant appui sur chaque projet personnalisé, des rencontres régulières en amont et tout au long de l'accompagnement avec tous les intervenants de proximité (professionnels de l'éducation nationale, du social, de l'animation, du médico-social, de la protection de l'enfance et de la pédopsychiatrie) sont nécessaires. C'est là la garantie d'une offre souple, réactive et fluide, respectueuse du rythme de l'enfant/adolescent, sa famille.

C'est là un ajustement aux besoins des jeunes accompagnés tant « *la différenciation des rôles, des fonctions et des compétences leur reconnaissance réciproque est primordiale pour sortir d'un fantasme de toute puissance ou, son revers, de toute impuissance délétère qui guette toute institution et tout professionnel engagé auprès de ces jeunes. L'enveloppe partenariale doit donc être co-construite. Pour les professionnels impliqués, il s'agit de constituer un espace de pensée et de collaboration organisée par des temps de rencontre à échéance régulière [...] prévus assez tôt sur une année [...] et non en réponse à un contexte de crise ou d'urgence. Cet espace collaboratif peut alors être enveloppant, c'est-à-dire qu'il est contenant, mais aussi différenciant, il*

protège et il limite ce qui appartient ou ce qui relève des fonctions spécifiques de chacune des institutions partenaires et ce qui relève des fonctions appartenant aux autres services impliqués. »¹.

Dans le rapport d'activité de cette année, il convient de préciser combien les effets de la situation sanitaire et les réorganisations de certains secteurs comme la pédopsychiatrie ont engendré une certaine forme de repli sur le quotidien au sein des établissements. Le partenariat s'est avant tout organisé au niveau des situations individuelles des jeunes accompagnés. Les annulations successives des rencontres partenariales par les contraintes sanitaires et celles du quotidien ont mis à mal les projets communs et les échanges autour des besoins des personnes accompagnées.

REMOBILISER NOTRE PARTENARIAT A UN NIVEAU INSTITUTIONNEL AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

Par la porte d'entrée de l'activité du PCPE CAP, nous avons rencontré à 3 reprises conjointement l'inspecteur de circonscription ASH du secteur de LYON 9 et l'inspecteur de circonscription d'Écully-Lyon 9 DUCHERE. Ces rencontres centrées avant tout sur le PCPE CAP nous ont toutefois permis de faire connaissance et de commencer à appréhender les besoins de l'Éducation nationale en particulier sur le secteur de la DUCHERE et d'ECULLY.

La situation sanitaire n'a pas permis la réunion du pôle ressource et nous devrions retravailler conjointement en 2022 à l'évaluation des besoins sur ce territoire.

Nous avons rencontré aussi en novembre 2021 l'IN de la circonscription de Neuville-sur-Saône. Cette rencontre nous a permis de définir notre engagement au sein du pôle ressource de ce territoire. Le recours à l'expertise d'un DITEP n'est effectif sur cette circonscription que sur les communes se situant en proximité des DITEP des MOINEAUX et de l'ARC-EN-CIEL situés eux dans l'Ain.

Nous le redisons le seuil de tolérance des professionnels de l'Éducation nationale travaillant à la DUCHERE ou ECULLY d'un côté et à DARDILLY ou LIMONEST de l'autre par exemple n'est pas la même face aux situations d'enfants présentant des difficultés voire des troubles du comportement. Sur le quartier de la DUCHERE voire de VAISE et d'Écully, le recours à la MDMPH est plus tardif voir ne s'effectue pas et ce d'autant plus que les familles se montrent bien souvent réticentes à une telle demande.

Ce ne sont là que des constats qu'il conviendra d'affiner en définissant une méthodologie d'évaluation des besoins du territoire en 2022.

Il convient de souligner que nous avons réalisé à la demande d'un collège du 5^{ème} arrondissement de LYON une intervention auprès des classes de 6^{ème} pour expliciter les troubles des apprentissages et les besoins spécifiques des élèves dans ce cadre. Ce travail a été mené conjointement par un éducateur spécialisé et l'art-thérapeute.

FAVORISER LA CONTRIBUTION DE NOS PARTENAIRES A L'ÉVALUATION DES BESOINS SUR NOTRE TERRITOIRE DANS LE CADRE DE LA RECRUTURE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Dans le cadre de la phase de remise à plat sur les territoires du DITEP de VILLEURBANNE et du SESSAD de la DUCHERE d'identification de nos partenaires et de définition de nos modalités de travail autour des besoins des jeunes que nous accompagnons communément, nous avons sollicité nos partenaires des champs de l'éducation nationale, la pédopsychiatrie, la protection de l'enfance, de la culture et des loisirs et du médico-social.

Dans ce cadre, nous avons souhaité les consulter pour recueillir leurs attentes et avoir leurs points de vue sur les freins et les leviers de collaboration.

Les réponses que nous avons recueillies à nos questionnaires nous permettent d'observer que nous ne sommes pas suffisamment identifiés sur notre territoire d'autant que la dénomination de notre service laisse à penser que nous n'intervenons que sur le quartier de la DUCHERE.

La fonction ressource du SESSAD de la DUCHERE est attendue en réponses aux besoins croissants au soutien à l'inclusion des élèves en difficulté sur notre territoire d'intervention.

¹ BONNEVILLE, E. 2019. « Interdisciplinarité et interdisciplinarité autours des enfants accueillis », in *Actes des XXI journées d'études de recherche et de formation de l'AIRe*, Nîmes, Edition Champs social. P 83

Ce n'est là qu'un premier élément d'analyse, le travail sur le projet d'établissement étant toujours en cours au sein du DITEP dans son ensemble.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DITEP ELISE RIVET DU PRADO

L'offre de soin de ce DITEP en proximité géographique avec nous a contribué à un rapprochement des deux directions pour dans un premier temps échanger sur nos territoires d'intervention respectifs. Cela a contribué à nouer des liens, pour en réponse aux besoins des jeunes du SESSAD, établir une convention de partenariat favorisant l'accueil séquentiel en hébergement séquentiel de certains d'entre eux.

Cette convention a été signée entre nos deux associations le 15 décembre 2021.

L'ORGANISATION DU SERVICE

Le projet de service

Le projet de service a été réactualisé en 2019 en équipe avec le soutien du CREAI.

Au regard de la fusion de l'OLPPR avec Les PEP 69/ML, et de la nouvelle réorganisation en DITEP, il est apparu nécessaire de repenser le projet du service dans cette nouvelle configuration.

La démarche devait être initiée fin d'année 2020 dans le cadre d'une démarche au sein du secteur DITEP avec Champ Social.

Elle a pu se mettre en œuvre en 2021.

Ce travail nous l'avons dit est mené de manière coordonnée, concomitante et complémentaire au sein des 3 DITEP des PEP69/ML pour favoriser une dynamique de secteur et construire un dispositif d'accompagnement à l'échelle de l'ADPEP69.

Nous l'avons dit aussi ce projet s'inscrit dans une démarche participative de l'ensemble des salariés.

Les réunions institutionnelles des samedis matin ont été mises à profit lorsqu'elles ont pu avoir lieu et à défaut elles ont été structurées en petits groupes de travail à la réécriture et d'actualisation du projet d'établissement dans un fonctionnement en dispositif.

L'organisation interne

Afin d'assurer continuité et cohérence du projet de l'enfant/adolescent, les réunions des équipes entre elles sont indispensables. La mobilisation de différents champs disciplinaires impose une réflexion, une communication et une organisation rigoureuse.

Nom de la réunion	Objectifs et sujets abordés	Participants	Fréquence et durée
Réunion d'équipe du SESSAD	Synthèses des jeunes et PPA, bilans, questions d'organisations et de coordinations, thématiques transversales. Réunions cliniques	Équipe entière (12 personnes) sous la responsabilité de la directrice-adjointe et/ou de la directrice	Tous les lundis matin 8h30/13h,
Analyse de la pratique à destination de l'équipe du SESSAD (en dehors des cadres de direction et fonctionnelle)	Analyse de situations vécues avec les usagers	Toute l'équipe (9 personnes) Animation : intervenant psychologue clinicien	Le lundi de 8h30 à 10h30, une fois par mois,
Réunion des cadres de direction et/ou des cadres fonctionnels par site et conjointe DUCHERE/VILLEURBANNE	Orientations et mises en œuvre du projet d'établissement, dynamique institutionnelle, accompagnement des équipes, développement du partenariat	Réunions des cadres de direction, des cadres de direction et des cadres fonctionnels par site et conjointe	Les lundis une fois par mois ou avec VILLEURBANNE selon un calendrier établi

Réunions de direction DITEP de VILLEURBANNE/SESSAD	Orientations, organisations, points RH, formations, budget, orientations stratégiques des projets de service.	Directeur de secteur, Directrice du DITEP, Directeurs adjoints.	Fréquence établie selon calendrier et types de réunions
Réunions institutionnelles du DITEP de VILLEURBANNE/SESSAD de La Duchère	Réunions institutionnelles de tous les professionnels, un temps de réunion par spécificité professionnelle ou en fonction du service, avec pour objectifs de co-construire des réponses en dispositif.	Tous les professionnels	5 samedis matin durant l'année scolaire.
Réunions relatives au projet d'établissement	Réunions de COPIL d'établissement et de COPIL de secteur des 3 DITEP, groupes de travail entre DITEP et au sein de l'établissement	Professionnels représentants lors des COPIL et des groupes de travail entre DITEP, Tous les professionnels du DITEP pour les groupes de travail au sein de l'établissement	Fréquence établie selon calendrier et utilisation des samedis matin pour le travail de notre DITEP
Réunions du secteur des DITEP	Organisations, points GRH, formations, budget, orientations stratégiques sur le parcours des jeunes accueillis, la territorialisation de l'offre des DITEP, la constitution d'une culture commune...	Directeur de secteur/Directeurs des DITEP & Directeur de secteur/Directeurs des DITEP Adjoints de direction/Directeurs adjoints.	Fréquence établie selon calendrier et types de réunions

Le COPIL pour l'évaluation interne est à repenser au regard de la nouvelle configuration avec le DITEP de VILLEURBANNE et du projet d'établissement (projet revu en 2021).

La démarche qualité

La démarche d'amélioration continue de la qualité est caractérisée par un Comité de Pilotage composé de la directrice, d'un adjoint de direction, des coordinateurs de l'AJ/AN et pédagogique, de l'assistante sociale, d'une des psychologues cliniciennes, du psychomotricien, d'une secrétaire et du médecin psychiatre.

La présence de la direction permet d'acter les décisions nécessaires et de donner toute sa dimension et sa légitimité au COPIL.

Aucune réunion n'a eu lieu en 2021 sous cette appellation.

Le choix de la direction a été fait constituer un COPIL commun VILLEURBANNE-DUCHERE pour s'engager et engager avec lui les équipes sur la réécriture du projet d'établissement.

Nous avons fait par ailleurs le choix de privilégier des réunions de coordination conjointe entre VILLEURBANNE et la DUCHERE pour organiser et de coordonner l'activité, s'ajuster de manière cohérente au contexte de pandémie qui s'est poursuivi tout en échangeant collectivement sur les évolutions du DITEP et de notre secteur. Ces temps de réunions établies à un rythme mensuel ont contribué à mener un travail de réflexion collectif sur :

- Les différentes modalités d'accompagnement au sein du DITEP en veillant aux changements de modalités des jeunes eux-mêmes au sein du DITEP à VILLEURBANNE ;
- Les effets de la crise sanitaire sur la santé, la scolarité et les relations sociales des enfants et surtout des adolescents ;

- La remobilisation autour des projets pour continuer à tenter de donner sens à nos pratiques dans un contexte bien malmené par l'absentéisme et l'épuisement des professionnels en première ligne depuis mars 2020.

Les évènements indésirables

A l'exception de la situation sanitaire, il n'y a eu qu'un évènement indésirable déclaré auprès de l'ARS. Cet évènement à l'encontre d'un professionnel ramenant à son domicile un jeune a renvoyé ce dernier et l'équipe des professionnels à la violence de l'environnement de quartier au sein duquel se situe le SESSAD. En effet, ce professionnel a été braqué par des trafiquants en bas de l'immeuble du jeune qu'il raccompagnait. Même si le SESSAD est implanté dans une zone certes classée en REP+ où son travail est respecté par les riverains, cet évènement, auquel s'ajoute des émeutes dans le quartier en mars 2021, a confronté les professionnels à un certain sentiment d'insécurité.

Il convient de noter à ce sujet que le protocole post-agression mis en place au sein du secteur des DITEP de l'association permet aux professionnels de se sentir reconnus et de pouvoir être accompagnés lorsque leur intégrité physique et psychique sont touchées.

Suivi des actions CPOM établissement

Les actions du CPOM concernant le DITEP de VILLEURBANNE/DUCHERE prennent appui sur des fiches action.

Le SESSAD de La DUCHERE est concerné par les actions suivantes.

ACTION 1 : FAVORISER LES ACCOMPAGNEMENTS PRECOCS DANS LES LIEUX DE SCOLARISATION

Le PCPE CAP, adossé au SESSAD, intervient au sein de plusieurs groupes scolaires de la DUCHERE, en étroite collaboration avec l'Éducation Nationale et les partenaires de proximité. Afin d'interroger la pertinence de l'implantation de CAP sur des groupes scolaires où il intervient depuis sa phase expérimentale et ce dans un contexte de création sur le territoire d'une EMAS, nous avons souhaité retravailler avec notre partenaire l'Éducation Nationale sur les lieux de notre intervention. Trois rencontres en 2021 avec l'IEN de circonscription et l'IEN ASH nous ont permis de redéfinir les modalités d'intervention à l'école élémentaire des Dahlias et d'engager un travail de finalisation du travail au sein du collège Schœlcher situé lui aussi à la DUCHERE. Il s'agissait pour nous de clore la collaboration entre le collège et CAP pour nous recentrer sur une école élémentaire et travailler plus en amont sur les difficultés de comportement voire les troubles des enfants scolarisés. Le groupe scolaire du PEROLLIER à ECULLY a été choisi et notre travail y débutera en 2022.

ACTION 3 : MISE EN PLACE ET ORGANISATION DU SESSAD DANS UNE PERSPECTIVE EN DITEP

Depuis 2020, un travail d'évaluation des besoins sur le territoire de La DUCHERE pour étudier les mises en œuvre des modalités d'accueil de jour voire de nuit est en cours à partir :

- Des besoins repérés dès le premier accueil du jeune au sein du service et lors de la période d'observation et de bilan.

- Tout au long du processus d'accompagnement et au fur et à mesure des besoins des jeunes accompagnés au SESSAD comme dans le cadre de CAP.
- Auprès de nos partenaires.

Ce travail s'est encore heurté en 2021 aux difficultés liées à notre mobilisation dans le cadre de la lutte contre la situation sanitaire, à la mobilisation de la direction centrée sur les réponses à apporter au sein du SESSAD confronté la crise institutionnelle qu'il a traversé lors de l'année scolaire 2018-2019 et enfin à la charge de travail de la directrice.

Pour autant, en 2021, nous avons pu finaliser une convention de partenariat avec le DITEP Elise RIVET de l'association du PRADO en réponse aux besoins d'accueil séquentiel en internat d'adolescents voire d'enfants du SESSAD.

Nous avons sollicité en novembre-décembre 2021 nos partenaires du territoire dans le cadre du processus de réécriture du projet d'établissement sur leur propre perception du service et ce qu'ils en attendent. Le travail d'analyse est à réaliser en 2022.

Nous l'avons précisé ci-dessus, nous avons rencontré l'Inspecteur ASH de circonscription, l'inspecteur de circonscription à plusieurs reprises durant l'année 2021. Nos rencontres certes centrées sur le PCPE CAP nous ont permis de réengager un travail ensemble autour des besoins des jeunes du territoire. De même, nous avons rencontré l'IEN de la circonscription de NEUVILLE-SUR-SAONE. Un rendez-vous avec l'IEN de LYON VAISE est prévu début 2022.

Les réunions des pôles ressource de ces deux circonscriptions auxquelles nous sommes conviées ont été reportées tout au long de l'année 2021 en raison de la crise sanitaire. Notre participation dans ces espaces nous permettra de mieux situer les besoins de notre territoire. Il convient de noter l'hétérogénéité de notre secteur d'intervention dans l'appréhension des situations sociales et familiales tout en pointant l'homogénéité de densité de population.

Au sein du service, à l'évaluation des besoins des jeunes, nous pouvons noter en 2021 :

- 2 orientations non abouties en Accueil de Jour au sein d'un DITEP, l'éloignement géographique et/ou l'organisation de l'établissement (Arc-en-Ciel et les Moineaux dans l'Ain) engendrant une obligation d'internat, refusée par les parents ;
- 8 jeunes environ ont montré des besoins momentanés d'accompagnement de type d'accueil en séquentiel de jour afin soutenir leur scolarité et leur inclusion tant elles sont mises à mal par des troubles du comportement et des apprentissages.

Pour deux d'entre eux, des combinaisons d'accompagnement ont pu être envisagées avec le DITEP de GERLAND.

Pour les 6 autres, étant donné leur âge, aucune réponse n'a pu être apportée et nous n'avons pas pu non plus renforcer notre accompagnement auprès de ceux-ci. Nos difficultés à recruter en remplacement ne l'ont pas permis.

Nous demeurons en difficulté pour les enfants âgés d'entre 6 et 11 ans, faute de structure géographique en proximité.

Concernant les situations complexes, au-delà du travail de coordination et de partenariat autour des situations elles-mêmes, nous continuons de participer à un groupe de réflexion et de travail partenarial avec des représentants de l'Éducation Nationale, de la Protection de l'Enfance (ASE et PJJ), de la pédopsychiatrie et des DITEP du Rhône. Cet espace est une ressource pour chacun des participants pour contribuer à l'évaluation des besoins et mobiliser conjointement des réponses aux situations nous mettant en risque de rupture dans l'accompagnement.

La référence de parcours au sein du SESSAD de La DUCHÈRE est assurée par l'assistante sociale et les éducateurs référents.

ACTION 4 : DIVERSIFIER LES MODALITES AU SEIN DU DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE

Le rapprochement entre le DITEP de VILLEURBANNE et le SESSAD de la DUCHERE en septembre 2019 nous a contraint à clarifier la manière dont nous faisons communément DITEP. Notre souci de cohérence d'une offre territorialisée nous a amené à préciser que notre DITEP se développe sur deux territoires distincts celui du DITEP de VILLEURBANNE d'un côté et celui du SESSAD de la DUCHERE de l'autre. Celui-ci combine désormais une modalité ambulatoire, un PCPE CAP et des modalités d'accueil de jour et de nuit pour les adolescents en mutualisation avec les DITEP de GERLAND LYON 7 et d'ELISE RIVET LYON 5. La question des besoins non couverts pour les enfants sur notre territoire est au cœur de nos préoccupations.

Dans la diversité des modalités d'accompagnement au sein du DITEP, nous avons fait le choix en 2021 de favoriser le rapprochement entre les deux équipes des PCPE DUCHERE et VAULX-EN-VELIN du DITEP. Placé sous la responsabilité de l'adjointe de direction du SESSAD de la DUCHERE, ce rapprochement a pour objectif de soutenir et reconnaître une dynamique d'intervention préventive spécifique.

L'expérience et le savoir-faire du DITEP de VILLEURBANNE sur la tranche d'âge 6-12 ans et sur les modalités d'accompagnement en Accueil de Jour et Accueil séquentiel de Jour (MAJE) sont des atouts majeurs dans cette perspective de diversification. Celle-ci repose sur un diagnostic affiné et à l'issue, si besoins, des moyens nouveaux à terme à allouer. Il convient de noter que la diversification des modalités d'accompagnement au sein du DITEP, à VILLEURBANNE en premier lieu, trouve ses limites dans l'organisation administrative et budgétaire. Les modalités de passage d'une modalité à l'autre sont certes facilitées du point de vue des notifications MDMPH mais nous demeurons dans une organisation où les contraintes budgétaires et d'activité par modalités pèsent lourdement sur la gestion et l'organisation interne. Dans le cadre de la renégociation du CPOM, cet aspect sera à considérer.

Par ailleurs, le travail en commun autour des projets d'établissement en DITEP des 3 DITEP du secteur contribue en 2021 à fluidifier les parcours des jeunes entre nos structures, en harmonisant certaines de nos pratiques.

Enfin, le travail d'harmonisation de nos territoires d'interventions avec les DITEP en proximité, le DEAT de la Fondation OVE, les IME désormais n'a pas pu être reconduit en 2021 en raison de notre forte mobilisation sur le traitement dans nos murs des effets de la crise sanitaire.

Les actions du CPOM concernant le DITEP de VILLEURBANNE prennent appui sur des fiches action.

Elles reposent sur l'investissement et l'engagement des équipes portées elles-mêmes par un projet soutenu par des cadres de direction présents au quotidien.

Elles prennent appui sur un partenariat incarné au quotidien, reconnu et porté par les cadres de direction, la directrice en particulier.

Maintenance / travaux / aménagements

Au niveau informatique, trois ordinateurs portables ont été achetés.

SUIVI DES MAINTENANCES

Les maintenances des vérifications des installations sont effectuées annuellement.

Une audit sécurité a été réalisée à l'été 2021 et a demandé des améliorations que nous mettons en œuvre.

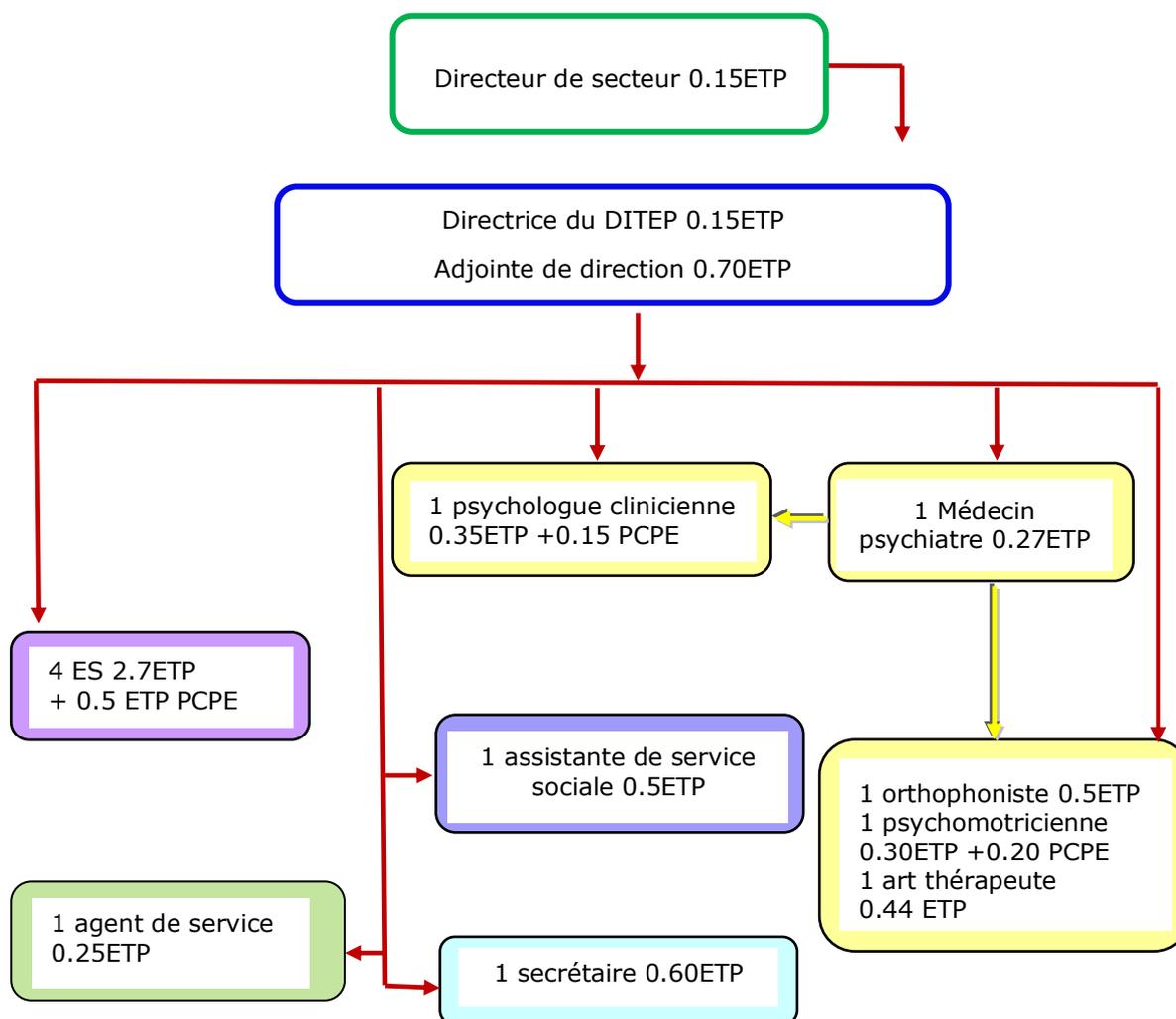
ORGANISMES	NATURE DU CONTROLE	DATE DU CONTROLE
DESAUTEL	Alarme incendie - Blocs secours	3/12/2021
DESAUTEL	Vérification des extincteurs	3/12/2021
APAVE	Vérification électricité	Visite 2021 reportée en janvier 2022 en raison de la crise sanitaire.

RESSOURCES HUMAINES

Organigramme

Le nombre d'ETP est de 6.95 au SESSAD. A ceux-ci s'ajoute 0.85 ETP du PCPE CAP.

Il convient de noter que bon nombre de ceux-ci sont à temps partiel et que les ETP de cadre de direction sont affectés au budget et du SESSAD et de l'ITEP de VILLEURBANNE, travaillant donc sur l'ensemble du DITEP.



Arrivées / départs

Même si la situation de crise institutionnelle s'est apaisée durant l'année 2020 puis 2021, les départs au sein de l'équipe restent importants.

Certains s'inscrivent dans la continuité de la crise institutionnelle pour certains et s'expliquent pour d'autres en lien avec la précarité d'un temps partiel ou l'obligation liée au pass vaccinal.

Ces départs se sont bien souvent effectués après des périodes d'arrêts de travail de plusieurs semaines voire de plusieurs mois.

Cela a engendré de l'instabilité et a eu des conséquences dans le suivi et l'investissement des jeunes et le retour que nous avons des familles, des partenaires.

Il convient de noter que nous avons rencontré d'importantes difficultés pour recruter au départ de l'éducatrice spécialisée à 0.50 ETP le 30/04/2021.

De la même façon, le temps partiel de secrétaire au départ de cette dernière est vacant faute de candidature depuis le 01.09.2021.

Nous avons aussi rencontré de grande difficulté à remplacer l'assistante sociale en congé maternité puis en congé parental de même que l'éducateur spécialisé dont le contrat de travail a été suspendu le 14/09/2021.

<i>Des départs ou absences</i>	<i>Des arrivées</i>
Prolongation de l'arrêt de travail de l'orthophoniste du 01/01/2021 jusqu'à son départ le 16/04/2021.	
Arrêt de travail de la psychologue clinicienne du 05/02/2021 jusqu'à son départ le 25/05/2021.	Embauche d'une éducatrice à 0.50 ETP le 30/08/2021.
Départ d'une éducatrice à 0.50 ETP le 30/04/2021.	Embauche d'une adjointe de direction le 23/08/2021.
Départ de l'adjointe de direction le 07/10/2021.	Embauche d'une psychologue clinicienne le 23/09/2021.
Départ de la secrétaire le 05/07/2021.	Embauche d'un CDD d'une conseillère en économie sociale et familiale du 08/02 au 13/07/2021.
Suspension de contrat de travail d'un éducateur spécialisé à 0.70 ETP le 14/09/2021.	Embauche en CDD d'une monitrice éducatrice en remplacement le 16/11/2021.
Congé maternité puis congé parental de l'assistante sociale d'octobre 2020 au 23/08/2021.	
Démission le 23/12/2021 d'une monitrice éducatrice en CDD.	

Ajustements des postes

La part des missions de l'adjointe de direction du SESSAD de La Duchère lui incombant au sein de l'AJ/AN du DITEP de VILLEURBANNE n'a pas jamais pu être définie, par les aléas du contexte sanitaire se poursuivant en 2021 et des difficultés rencontrées par cette dernière dans l'exercice de sa fonction au SESSAD de la DUCHÈRE. Il est vrai toutefois aussi que nous nous heurtons depuis la rentrée scolaire 2019-2020 pour ce faire à l'éloignement géographique entre les deux sites, au contexte d'instabilité d'équipe au SESSAD de La Duchère. Au départ de celle-ci à la rentrée scolaire 2021-2022 nous avons réorganisé les postes de cadres de direction au sein du DITEP en considérant :

- L'impossibilité pour la directrice d'assurer ses missions de direction tout en demeurant le cadre hiérarchique direct de l'Accueil de Jour et de Nuit ;
- Les limites du poste de coordinateur à temps plein de l'AJ dans les prises de décisions au quotidien auprès des équipes en lien avec l'agir débordant des jeunes et les contraintes partenariales des deux UEE ;
- L'augmentation non importante de place au SESSAD.

La nouvelle adjointe de direction du SESSAD de la DUCHÈRE a été recrutée en septembre 2021 à 0.70 ETP. Ses responsabilités s'étendent depuis au-delà du SESSAD lui-même aux deux PCPE du DITEP.

Nous avons par ailleurs fait le choix afin de différencier les missions du PCPE CAP d'un côté et celles du SESSAD de l'autre d'embaucher un 0.50 ETP d'éducateur spécialisé centré exclusivement sur CAP. Au-delà, favoriser 1 ETP recentré sur des missions de SESSAD nous a permis de gagner en souplesse, en stabilité en évitant la dispersion et la confusion tant pour l'éducateur spécialisé lui-même que nos partenaires.

Actions formation

Les actions de formation prévues initialement en 2020 et reportées en 2021 ont eu lieu pour certaines et ont été une nouvelle fois suspendues, pour d'autres, en raison du contexte sanitaire.

Dans le cadre du projet d'établissement, chaque professionnel du DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE a bénéficié d'une journée de formation sur le travail en DITEP.

Les professionnels éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques du DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE ont participé à deux journées chacun de formation sur le thème de « *Quels accompagnements pour contenir les débordements ?* » avec un psychomotricien formateur à l'école de psychomotricité. Cette formation avait débuté en 2019 et n'avait pu se terminer en mars 2020. Les équipes étaient en demande de poursuivre le travail de réflexion et de mise en action sur les dimensions de contenance et contention, y compris la contention physique que nous sommes contraints à l'accueil de jour et de nuit de pratiquer dans certaines situations de mises en danger de l'enfant lui-même ou des autres.

La formation sur les troubles relationnels précoces envisagée depuis l'année 2020 et réalisée par une psychologue clinicienne aurait dû être reportée en 2021. Nous n'avons pas pu trouver de dates avec l'intervenante dont tous les programmes de formation de 2020 avaient été reportés en 2021. Des dates sont fixées en 2022.

Quatre professionnels du DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE dont l'art-thérapeute du SESSAD ont pu participer au colloque des journées nationales de l'AIRE qui s'est tenu à RENNES en décembre 2021. C'est là un moment fort de rencontres et d'échanges entre professionnels de DITEP.

Enfin, la directrice a engagé une formation de niveau 1 en septembre 2021.

PERSPECTIVES DE L'ANNEE 2022

Le renouvellement important de l'équipe demeure déstabilisant. **Nous notons 6 départs en 2019, 3 en 2020 et 6 en 2021** et ce même les tensions relationnelles entre les professionnels s'étaient allégées rendant ainsi le travail d'accompagnement des jeunes plus efficient, notamment en levant certaines tensions enkystées depuis plusieurs années. Ces tensions continuaient pour autant de mettre en souffrance certains professionnels dont l'adjointe de direction. Le départ de celle-ci et l'arrivée nouvelle dans l'équipe d'une nouvelle cadre intermédiaire devrait permettre de donner un nouvel élan à l'équipe et au service.

Le rattachement du SESSAD au DITEP de Villeurbanne a permis de reposer le cadre d'intervention des professionnels même si certains points restent à redéfinir dans l'accompagnement, par l'intermédiaire du projet d'établissement.

L'année 2022 dans ses perspectives sera comme la précédente à considérer selon l'évolution de la crise sanitaire, dont l'expérience de l'année 2021 ne nous permet pas d'affirmer une sortie définitive de crise en 2022. C'est un point à considérer tant la gestion de celle-ci pèse au quotidien sur nos projets.

Le travail sur le projet d'établissement s'est engagé pleinement à compter du printemps 2021 et a permis de dynamiser quelque peu les équipes. Il permet en tout cas aux professionnels du SESSAD de la DUCHERE en particulier de s'approprier le fonctionnement et l'organisation en DITEP. Il devrait permettre au plus tard à la rentrée scolaire 2022-2023 la réécriture du projet VILLEURBANNE-DUCHERE en DITEP.

Dans ce cadre et dans le cadre des axes du CPOM associatif nous concernant, **un travail de communication et d'ouverture sur notre territoire, de recherche d'une méthodologie de recueil des besoins et des données, de remise à jour de tous les supports de la loi 2002-2 prenant en compte le rattachement du SESSAD de la DUCHERE au DITEP de VILLEURBANNE est à envisager.**

La question soulevée par nos partenaires et par nous-même à la lecture des besoins de certaines situations d'un dispositif de repli, combinant accueil séquentiel en journée et accompagnement ambulatoire permettant ainsi de gérer les situations des enfants à risque et/ou en rupture de scolarité sans créer de coupure durable dans la poursuite des apprentissages scolaires, **doit être vérifiée.**

Par ailleurs, dans le cadre de la renégociation du CPOM associatif et des axes de celui-ci, nous soulignons combien l'organisation administrative et financière en DITEP doit être facilitée à l'avenir. Elle facilitera le parcours des jeunes dont les besoins repérés mobilisent plusieurs modalités d'accompagnement de façon concomitante.

La formation des professionnels est aussi à favoriser. Actuellement, la question de l'accompagnement des adolescents en souffrance, de l'utilisation des écrans et des réseaux sociaux est au cœur des demandes de formation des professionnels.

Enfin, le projet mise en œuvre d'une recherche-action avec le soutien d'un enseignant-chercheur, destinée à évaluer et à explorer conjointement avec les partenaires de l'Éducation Nationale le champ des transformations des dispositifs d'inclusion proposés par le DITEP (dispositif collège, UEE PASTEUR, groupe MAJE, SESSAD et CAP des deux territoires...) et d'en évaluer l'intérêt pour l'enfant, sa famille en vue de son amélioration est à engager en 2022. Cette recherche-action contribuera à nous éclairer sur les facteurs favorisant la réussite des parcours inclusifs des jeunes que nous accompagnons. Ce sera là un point d'appui permettant à la fois de valoriser l'expérience acquise ces dernières années et de réinterroger nos modalités d'interventions. Elle permettra également d'éclairer et d'analyser la mise en place du partenariat avec l'Éducation Nationale. Nous devons effectuer de nouvelles démarches auprès de l'université LYON 2 dans une approche mêlant psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent, sociologie et sciences de l'éducation.

CONCLUSION

L'année 2021 nous permet à la fois de noter nos capacités d'adaptation ainsi que celles des jeunes et des familles que nous accompagnons mais aussi de pointer les difficultés auxquelles nous faisons face au quotidien :

- Les effets de la situation sanitaire sur la santé psychique, les parcours de scolarisation, de formation et les relations sociales des jeunes les plus vulnérables sont à considérer dans l'accompagnement de ces derniers. Les addictions aux écrans, la place des réseaux sociaux et ses effets sont désormais au cœur des problématiques des situations que nous rencontrons.
- Les effets de la situation sanitaire ont engendré de l'épuisement dans nos équipes et influé leur propre rapport au travail, réinterrogeant au sein de celles-ci le sens de notre action.

Ce contexte s'est doublé au SESSAD de la DUCHERE de départs de professionnels au sein dans l'équipe accentués par des difficultés à recruter en remplacement comme jamais auparavant.

Aussi, une écoute de tous, une attention particulière des cadres de direction et fonctionnels vis-à-vis des professionnels au plus près de la souffrance des jeunes accompagnés et des réajustements seront nous l'imaginons nécessaires afin, d'un côté, de faire face aux situations toujours plus fragiles des jeunes que nous accompagnons en tentant de maintenir et soutenir une dynamique institutionnelle porteuse de sens dans l'action, et de l'autre, redynamiser le reste de l'équipe éprouvée par des changements nombreux depuis 2018 .

Malgré tout, en cette année si particulière encore liée à la pandémie, nous avons pu observer combien chaque professionnel est resté mobilisé et investi dans le bon fonctionnement du DITEP et l'accompagnement des jeunes et de leurs familles. Nous tenons encore une fois cette année à saluer le travail de nos équipes et les capacités d'adaptation, les ressources dont ont pu témoigner les familles avec nous.

Nous pouvons noter qu'au sein du DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE, un travail d'homogénéisation de pratiques professionnelles prenant en compte la spécificité des territoires et des équipes s'est poursuivi entre les cadres de direction, les équipes et sera circonscrit dans le projet d'établissement futur en DITEP dont la construction et l'écriture seront finalisées en 2022.

La personnalisation des réponses aux besoins des enfants/adolescents et leurs familles accompagnés nous amène sans cesse à rechercher un juste équilibre entre mutualisation et différenciation des réponses au profit du parcours des jeunes.

Cela relève d'un travail en commun par projet, inscrit dans une dynamique territoriale et institutionnelle en DITEP, en secteur DITEP des PEP69 /ML pour répondre à l'accompagnement des personnes concernées.